

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 31.03.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 13 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE 31.03.2023	<u>Etaient présents :</u> Michel GUIARD, Bernard DELTRUC, Christine CHARPENTIER, Paul DUBRAY, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER, Anne-Marie SANSONE, Véronique AUFFRET, David COPIER, Sylvie TOUGNE CABES, Arnaud BESSIERE, François BAVIERE, Jérémy CARON, Nicolas WISNIEWKI, Emmanuel MAES. Formant la majorité du conseil en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	<u>Absents excusés :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI, Arnaud BLIN
PRESENTS 15	<u>Absentes :</u> Laurence VAN DER BEKEN, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH
VOTANTS 17	<u>Pouvoirs :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI à Christine DELTRUC Arnaud BLIN à Paul DUBRAY
	<u>SECRETAIRE :</u> Emmanuelle MAES a été élue secrétaire de séance
Délibération N° 10/23 <u>Objet :</u> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 EAU	Vu le Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions du budget primitif de l'EAU 2023. Section Fonctionnement : - Dépenses : 196 458.36 € - Recettes : 196 458.36 € Section Investissement : - Dépenses : 281 016.38 € - Recettes : 281 016.38 € Après débat, et ayant entendu l'exposé, Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l' UNANIMITÉ , APPROUVE , le budget primitif EAU 2023 voté au niveau des chapitres. Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 14/04/2023 <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>